

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Modalités d'obtention de l'aide pour l'isolation des toitures

L'aide financière apportée par la Ville de Douai respectera les conditions suivantes :

<u>Publics éligibles</u>: l'habitation doit se situer sur le territoire de la Ville de Douai.

- Propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale construite depuis plus de 2 ans,
- SCI (propriétaire d'un immeuble construit depuis plus de 2 ans),
- **Syndic de copropriété** à condition qu'il soit mandaté par décision de l'assemblée générale des copropriétaires (lorsqu'il y a une mixité avec les bailleurs sociaux, prise en charge au prorata des parts de logements privés).

Travaux d'isolation des toitures :

L'isolation des toitures sera réalisée par une entreprise avec des matériaux d'isolation certifiés (CSTB, ACERMI) et respectant une performance minimale (exprimée par la résistance thermique R) : Pour les travaux réalisés à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- Toiture en pente : $R \ge 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- Toiture terrasse (isolation extérieure) : $R \ge 4.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- Planchers de combles perdus : $R \ge 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Aide octroyée:

L'aide est versée sous forme de prime proportionnelle à la surface de toiture isolée. Le montant de cette prime est de :

- 8 €/m² isolé pour les isolants classiques,
- 12 €/m² isolé pour les isolants biosourcés.

Les aides sont plafonnées à une surface de 200 m² d'isolation par propriétaire et par immeuble.

Modalité de versement de l'aide :

Les demandes seront instruites et contrôlées par les services techniques de la Ville de Douai. Une fois vérifié, le demandeur sera informé :

- de la complétude et de la conformité de son dossier : les travaux peuvent être entrepris et seront financés :
- d'un manque ou d'une non-conformité du dossier : à charge au demandeur de compléter ou rectifier.

Les travaux pourront démarrer une fois le dossier validé.

Cependant, il est accepté que le demandeur ait pu réaliser les travaux avant de transmettre son dossier d'aide. Toutefois, si une des modalités de financement n'est pas respectée, le demandeur ne pourra pas prétendre à une subvention.

L'aide sera versée en une seule fois, lorsque les factures acquittées des travaux seront transmises aux services techniques et vérifiées, sous réserve d'une éventuelle visite de contrôle de la bonne réalisation des travaux et/ou d'un contrôle des surfaces isolées.

Information:

Pour tout renseignement sur l'aide municipale, vous pouvez contacter Mme Cécile Buisset au 03.27.93.58.62 ou par e-mail : cbuisset@ville-douai.fr.



Constitution du dossier de demande d'aide financière pour les travaux d'isolation de toitures

<u>Pièces constitutives du dossier (pièces obligatoires)</u>:

- la fiche de renseignement dûment remplie et signée,
- un relevé d'identité bancaire,
- le devis détaillé des travaux indiquant le nom et le n°ACERMI de l'isolant,
- le plan d'ensemble de l'habitation ainsi qu'une coupe **côtés** avec localisation de l'isolant mis en œuvre,
- le justificatif de propriété et d'année de construction de l'immeuble,
- la facture acquittée des travaux sera à envoyer dès la fin des travaux, afin que le versement de l'aide puisse être effectué (le dossier peut être déposé en amont et complété par la suite avec la facture acquittée). Le nom et le n° ACERMI de l'isolant doivent apparaître sur la facture.

Pour les SCI, compléter le dossier avec les documents suivants:

- l'extrait K-bis.

Pour les syndics de copropriétés, compléter le dossier avec les documents suivants :

- pour chaque copropriétaire, superficie au sol de sa propriété et du quantième des parties communes,
- l'attestation du syndic de copropriétés de la superficie totale au sol de l'immeuble.

Le dossier complet est à adresser à :

Mairie de Douai Services Techniques CS 80836 59508 DOUAI cedex

Tél: 03.27.93.58.62

Dès réception du dossier, les services techniques instruisent la demande. Une fois la demande d'aide acceptée, un courrier est adressé au propriétaire, au gérant de la SCI ou au syndic de copropriétés dans lequel les modalités de versement sont précisées.



Fiche de renseignements

Identification du propriétaire :	Identification de l'installateur :
Nom, Prénom :	Raison sociale :
Code Postale et Ville : Téléphone : Adresse de l'installation (si différente) : Courriel :	Code postale et Ville : Téléphone : Courriel : APE :
Description des travaux : Bâtiment concerné : □ Résidence principale du propriétaire □ Résidence louée □ Immeuble de copropriétés □ Autre : Nombre d'habitants :	Type de chauffage : □ Solaire □ Géothermie □ Electricité □ Gaz □ Fioul □ Autre : Consommation : kWh/an
Nombre de logements :	Coût de l'isolation selon devis joint :
Les travaux d'isolation : Surface de toiture à isoler : m² Isolation □ Partielle Si partielle, raison :	Matériaux : \in HT Pose : \in HT Autres prestations : \in HT (à détailler) \in HT Total : \in HT TVA : \in
Type d'isolation : \square Intérieure $R \ge 6$ m².K/W (toiture en pente) \square Extérieure $R \ge 4,5$ m².K/W (toiture terrasse) \square Planchers combles perdus $R \ge 7$ m².K/W Type d'isolant :	Total: € TTC Prime sollicitée à la Ville de Douai pour l'isolation de toiture :
□ Laine de chanvre □ Laine de roche □ Laine de bois □ Laine de verre □ Fibres de tissu recyclé □ Polystyrène □ Ouate de cellulose □ Polyuréthane □ Autres :	Date de réalisation des travaux : Remarques : Signature du propriétaire :
Référence ACERMI/CSTB de l'isolant :	



Fiche de suivi

(Réservé au service instructeur)

Date d'arrivée du dossier :
Date de 1 ^{ère} vérification :
Date de 1 ^{ère} demande de document :
Date de retour des documents :
Date de 2 ^{ème} vérification :
Date de 2 ^{ème} demande de document :
Date de retour des documents :
Date de 3 ^{ème} vérification :
Date de 3 ^{ème} demande de document :
Date de retour des documents :
Dossier réputé complet le :